

L'an deux mille vingt, le samedi trente du mois de mai à dix heures trente minutes, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LE HAM.

Étaient présents les conseillers municipaux :

Mme Diane ROULAND, M. Sébastien RAGOT, Madame Alexandra FONTAINE, M. Frédéric BARRÉ, Mme Frédérique MATIGNON, M. Frédéric ATTHAR, Mmes Patricia DOUILLET, Emmanuelle MORICE, M. Jérôme RENARD.

Étaient excusés les conseillers municipaux :

M. Christian GARNIER (pouvoir donné à M. Sébastien RAGOT), Mme Sophie DEROUET (pouvoir donné à Mme Frédérique MATIGNON)

**2020-39 Aménagements de la rue Principale : attribution d'un Marché
à procédure adaptée ouverte**

Madame la Maire expose que :

Une procédure adaptée ouverte a été lancée le 13 mars 2020 concernant les aménagements de la rue Principale ;

Conformément aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° et R.21-23-4, la procédure retenue par la commune de LE HAM est la suivante :

□ Création d'une consultation sur le site Marchés publics en Mayenne ; publiée le 13 mars 2020 à 12H00.

□ Accès au dossier de consultation par voie dématérialisée sur le site Marchés publics en Mayenne,

□ Date limite de remise des offres le 07 mai 2020 à 12H00.

□ Le jugement des offres a été effectuée à partir des critères établis au règlement de la consultation. Un rapport d'analyse a été établi par l'agence PLAINE ETUDE.

Quatre entreprises ont remis une offre : entreprises CHAPRON, FTPB, LOCHARD-BEAUCE et STPO. Elles ont remis les documents administratifs conformes aux pièces demandés.

Le Conseil Municipal étudie le rapport d'analyse, et en débat.

Après avoir délibéré à bulletin secret, à l'unanimité des membres présents,

DE RETENIR l'entreprise STPO pour un montant de 66 500 € Hors taxes.

2020-40 Décision budgétaire modificative N°2

Considérant, qu'il y a nécessité d'ajuster les crédits au chapitre 23 pour les travaux d'Aménagements de la rue Principale ;

Madame la Maire propose au conseil une décision modificative sur le budget comme suit :

DM n°2 Subvention		
Article	Dépenses	Recettes
022	-9 000,00 €	
023	9 000,00 €	
Pour mémoire budget primitif	474 222,27 €	474 222,27 €
Section investissement		
Article	Dépenses	Recettes
021		9 000,00 €
2313	9 000,00 €	
Pour mémoire budget primitif	195 754,13 €	195 754,13 €

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

APPROUVE la décision modificative présentée et

AUTORISE Madame la Maire à signer tous documents en lien avec cette décision, et à émettre les titres et mandats.

2020-41 Bourg : échanges de terrains

Vu la délibération N° 2019-58 portant sur les échanges de terrains dans le bourg ;

Madame la Maire indique qu'elle a finalisé la rencontre avec le géomètre et M. LEMEUNIER et que la dernière borne est posée. M. et Mme MILLER, M. et Mme DELAURIERE, Mme MOULÉ, Mme CHOQUET, M. LEMEUNIER Patrick, Mme LEMERCIER, M. LEMEUNIER Henri-Claude, M. LEMEUNIER Christophe, M. LEMEUNIER Jérôme fourniront les informations nécessaires à la rédaction de l'acte.

La clôture en barbelé sera refaite et le vieux hangar démonté.

Mme la Maire demande au conseil municipal l'autorisation pour elle ou le premier adjoint de signer l'acte administratif validant cet échange.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE la demande.

Informations du Maire

Madame La Maire informe le Conseil Municipal des dérogations accordées :

M. RAGOT 1^{er} adjoint - voirie, bâtiments, matériels, actes notariés et administratifs, révision liste électorale, recensement (militaire et population), service technique, organismes extérieurs (eau, assainissement, OM, télécoms...)

Mme FONTAINE, 2^e adjointe - affaires scolaires, alsh, cimetière, communication, salle d'expositions, événements culturels et événementiels, service scolaire

M. BARRÉ, 3^e adjoint - Espaces verts, stade et équipements sportifs, étang, relations avec associations sur la commune ou non et leurs événements.

M. RENARD, Conseiller municipal délégué : Finances, banques...

Affaires diverses

Il y a des travaux à prévoir à l'étang : un nouvel élagage au sentier pédestre, ainsi qu'un renforcement de la digue.

La réouverture de l'étang s'est bien passée.

M. GIBON de chez Jardin Conseil est venu mercredi et le reboisement du stade de football a été abordé avec propositions de différentes essences.